



1. Dans l'accord pour tous il est spécifié dans l'article IV que pour maintenir le développement personnel pour les cadres exécutifs autonomes ; l'entreprise prévoit des actions prévues au plan de formation et de faciliter l'accès à des actions liées au développement individuel à hauteur de 2 jours/an cumulables sur 4 ans et pour l'entreprise d'une prise en charge des coûts pédagogiques. Pouvez-vous nous détailler ce plan d'action ?

Direction : Le plan de formation de la DOSE pour 2018 prévoit plus de 4200h de formation de développement personnel (prise de parole en public, développer sa communication avec la Process Com, assertivité et confiance en soi, Cultiver bien-être et lâcher prise etc.), accessibles à tous les salariés de la DOSE, et dont les sessions sont relayées auprès des managers du SCOSE. Par ailleurs, tout salarié peut également mobiliser ses heures de CPF pour formuler une demande de formation en développement personnel, selon les critères suivants : • Pour le salarié fonctionnaire, si la demande est en lien avec un projet d'évolution professionnelle • Pour le salarié contractuel, si la formation est certifiante.

2. Cette formation rentre-t-elle dans le cadre du CPF ?

Direction : Voir Ci-dessus

3. Il semblerait que l'entreprise ait mis en place des mesures de prévention afin de traiter et prévenir les faits de harcèlement moraux et sexuels. Nous rappelons que les Représentants du Personnel sur notre périmètre DP n'ont jamais été informés de ces mesures.

- ◆ À quel moment le personnel sera informé de ces mesures et de quelle manière ? (article L4121-1 et L4121-2 du code du travail).
- ◆ Comment sont prises en compte les demandes des salarié(e)s qui se considèrent comme victime d'une présomption de harcèlement ?
- ◆ Qui analyse la situation ? Qui traite leur demande ?
- ◆ De quelles mesures d'accompagnement peuvent-ils bénéficier ?
- ◆ Comment les managers sur notre périmètre DP sont-ils accompagnés quand ils sont confrontés à ce type de situation dans leur équipe ?
- ◆ Les managers suivront-ils une formation ? Si oui, quand ?
- ◆ Comment et quand cette information leur sera-t-elle communiquée (mesures d'accompagnement et dispositifs de prévention) ?
- ◆ Sachant que les Délégués du Personnel sont aussi là pour accompagner les salariés en situation de harcèlement bénéficieront ils d'une formation sur le harcèlement moral et sexuel ?

Direction : Orange est engagé dans la prévention, la détection et le traitement des situations de harcèlement sous toutes ses formes. Dans Anoo, la présentation générale du dispositif de lutte contre le harcèlement ainsi que les consignes de conduite à tenir si vous êtes témoin ou victime sont disponibles. <https://portailrh.sso.infra.ftgroup/web/guest/politiques-rh/nos-engagements/harcelement-et-violence-au-travail> L'information préalable de tous ainsi que la sensibilisation préalable de nos managers à ces risques fait partie de l'action de prévention.

4. Pourquoi proposez-vous des formations (mail du 18/04 de la DOSE) avec un lien direct vers Orange Learning ; comme par exemple Formation Handicap le langage des signes avec 8 places disponibles mais que l'inscription est d'office fermée, juste après la réception du mail par les salariés ?

Direction : Le terme « inscriptions fermées » signifie que le salarié ne peut pas s'inscrire par lui-même dans l'outil Orange Learning mais doit formuler sa demande d'inscription par mail auprès du correspondant local de formation, à savoir Brigitte Attali pour le SCOSE. Cette demande doit être accompagnée de l'accord managérial...L'indication « x places disponibles » (en vert) donne une indication sur les possibilités d'inscription et évolue au fil des inscriptions dans l'outil. De nouvelles sessions seront proposées par la DO SE courant S2 2018.

5. **Pouvez-vous nous donner les formalités d'inscription à cette session car les conseillers se trouvent un peu frustrés de ne pas avoir pu s'inscrire ?**

Direction : Voir Ci-dessus

CFE-CGC : nous vous conseillons de contacter par téléphone Brigitte Attali , si besoin.

6. **Quand aura lieu la prochaine réunion du comité Restauration ?**

Direction : Le 11 juin à 14h00.

7. **Lors du Road Show de Marc Fialon le 18 avril dernier, les personnes qui ont assisté aux tables rondes étaient-elles sur la base du volontariat ou sur demande du Manager ?**

Direction : Nous avons fait appel à volontaires au sein des équipes.

CFE-CGC : il est important de n'oublier personne.

8. **Pouvez-vous nous donner les délais périodiques des visites médicales des fonctionnaires et des salariés de droit privé ?**

Direction : Qu'on soit fonctionnaire ou aco, la visite de suivi individuel médical est prévue tous les 2 ans par l'entreprise. https://portailrh.sso.infra.ftgroup/web/espace_managers/gerer/les-visites-medicales/les-rdv-periodiques

CFE-CGC : vous pouvez prendre rendez-vous avec le médecin à l'initiative du salarié.

9. **Est-il possible que le service de nettoyage aère tous les étages le matin afin de renouveler l'air sur nos plateaux ?**

Le renouvellement de l'air des plateaux se fait via les ouvertures au-dessus des châssis de fenêtres et la VMC qui a été dimensionnée suivant les règles en vigueur. Les réglages de la climatisation seront perturbés en cas d'ouverture des fenêtres. Les dames de ménage peuvent en effet aérer un minima.

10. **Pouvez nous dire pourquoi les centres externes ont plus d'appels porteurs ou plus généralement pourquoi le proactif est plus efficace dans la concrétisation des fibres ?**

Les clients faisant l'objet d'une campagne proactive sont ciblés ; Les conseillers proactifs ont systématiquement la même démarche à réaliser auprès des clients sans avoir à traiter une problématique client au préalable ; par ailleurs, les cellules proactives peuvent bénéficier de leviers promotionnels supplémentaires tels que promotions sur les prises anciennes, que nous n'avons pas forcément.

CFE-CGC cela va générer de la frustration chez nos conseillers, alors pourquoi n'avons-nous pas les mêmes remises que les centres proactifs.

11. **Suite à la restitution du sondage « Scose Demain » et à la question « qu'est-ce que j'attends de l'accompagnement Managérial » les salariés ont demandé, dans leur grande majorité, « moins de pression ». Pourriez-vous nous dire pourquoi la ligne managériale continue à exercer des pressions envers les conseillers pour booster les ventes comme les Acquis mobiles ? À quoi servent ces groupes de travail si les conseillers ne sont pas écoutés et que la ligne Managériale ne change pas.**

Direction : Sur la question « Qu'est-ce que j'attends de l'accompagnement managérial », 10% des salariés ont répondu dans un classement de rubrique «Autre» : « moins de pression» Pour Nice il y en a quelques-uns

CFE-CGC : la réponse ne nous convient pas, elle sera reposée le mois prochain.

12. **Les délégués du personnel des boutiques Orange ont posé les questions suivantes et ont obtenu toutes les réponses par leur Direction. Les conseillers du SCO ne sont-ils pas des salariés comme les autres ?**

- ◆ Combien de managers ont une PVC à 0 euros ?
- ◆ Combien de Conseillers ont une PVC à 0 euros ?
- ◆ Quelle est la répartition de la PVC par tranche de 200 euros ?
- ◆ Combien de managers ont atteint 5 OPC, 4 OPC, 3 OPC, 2 OPC, 1 OPC, aucun OPC ?
- ◆ Combien de managers ont atteint en collectif 3 SAM, 2SAM, 1 SAM, aucun SAM ?

Direction : Cette question est hors du champ DP. Les données concernant la PVC sont partagées au cours de nos multilatérales DS/RSS, et seules des données moyennes sont partagées. Il appartient à chaque unité de définir les modalités de communication auprès des IRP dans le respect du cadre imposé par le code du travail.

CFE-CGC : la réponse ne nous convient pas elle sera reposée le mois prochain.

13. Depuis la nouvelle version d'AOP (Auto Orange Partage) il n'y plus la possibilité de mettre le remisage à domicile à renseigner. En cas de déplacement d'un salarié en dehors de chez lui comment sera t- il couvert en cas d'accident ? Quelles sont les démarches à suivre ?

Direction : Le remisage à domicile ne donne pas le droit d'utiliser le véhicule pour des déplacements autres que professionnels. En cas d'accident sur le trajet domicile-travail, le sinistre sera couvert par l'assurance de la même manière que pour tout autre sinistre en complétant les constats sans tiers ou avec tiers suivant le cas.

14. L'accord reconnaissance des compétences et qualifications (ARCQ) est-il appliqué lors d'un EI ?

Direction : Avec l'ARCQ, chaque salarié pourra se livrer à un exercice d'auto évaluation, notamment à l'occasion de la préparation de ses entretiens réguliers de feedback avec son manager et de son entretien annuel de développement dédié au parcours professionnel et au développement des compétences. Ces entretiens permettront de faire le point sur le niveau de compétences détenues, de préciser les progressions attendues ainsi que le type d'accompagnement prévu, conformément au contenu de l'ARCQ.

15. Les télétravailleurs d'Aix en Provence ont reçu une demande par mail de venir travailler sur le site avec leur PC, ce qui aura pour conséquence de supprimer leur position de travail.

Direction : Nous confirmons. Il a toujours été précisé qu'un télétravailleur doit venir avec son matériel de travail attribué donc son nomade et son casque sur site.

16. Qu'en est-il pour les télétravailleurs de Nice et Draguignan ?

Direction : La position de travail d'un télétravailleur est son PC nomade. Depuis mars 2018, l'équipement d'un télétravailleur en ordinateur portable entrainera le démontage systématique de sa position de travail. La communication managériale à destination des conseillers a été faite courant mars sur tous les plateaux.

CFE-CGC : apparemment pas pour tous les salariés.

17. Y aura-t-il un avenant notifiant ces nouvelles conditions pour l'accès au télétravail ?

Direction : Il n'y aura pas d'avenant spécifique étant donné qu'il s'agit de l'application des conditions d'équipement des télétravailleurs telle que prévue dans l'accord.

18. Dans la lettre d'infos Orange Avenirs Sud-Est n°37 concernant les offres d'emplois du 06 et 83 pouvez-vous nous préciser les différences et les grades que sont les postes suivant :

- ◆ Conseiller-ère commercial-e
- ◆ Conseiller(e) Client multicanal
- ◆ Conseiller Conseillère assistance client niveau 1
- ◆ Conseiller-ère commercial-e référent-e

Direction : Ces différentes offres sont consultables sur Orange Jobsmap. Chacune de ces offres fait l'objet d'un descriptif détaillé quant à l'unité recruteuse et les conditions du poste.

CFE-CGC : vous ne donnez pas les différences.

19. Suite à l'accord du 29 janvier 2018 portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et l'équilibre vie privée vie professionnelle au sein d'Orange SA période 2018-2020

- ◆ Quand les salarié(e)s seront-ils informés par leur ligne managériale de cet accord ?
- ◆ Par quel biais les différentes dispositions figurant dans cet accord seront-elles présentées aux personnels ?
- ◆ Quand sera mis en place le passeport égalité professionnelle dans notre service ?

Direction : L'information sur ce nouvel accord a débuté au sein du SCOSE en mars. Lors de la semaine de l'égalité pro, les salariés ont reçu un push mail d'information en provenance du SCOSE et d'autres en provenance de la DO et du national. Nous complétons cette information progressivement auprès de nos managers qui pourront ensuite la relayer plus largement auprès de tous les salariés, déjà très sollicités du fait de nos projets par ailleurs, via les réunions d'équipe ou les briefs.

CFE-CGC : un brief plus tôt aurait été le bienvenu.

19. Orange est partenaire officiel du festival de Cannes, il semblerait que les Conseillers n'aient pas obtenu de place ?

Direction : Nous sommes en attente de réponse.

CFE-CGC : nous reviendrons sur la question le mois prochain.

20. Si tel n'est pas le cas, quel personnel en a bénéficié ?

Direction : Nous sommes en attente de réponse.

CFE-CGC : nous reviendrons sur la question le mois prochain.

Vos Délégués du
Personnel
CFE-CGC

Élus(e)

- Corinne Orth
- Sophia Bouaakab
- Marc Cavalerie

Vos Délégués
Syndicaux
CFE-CGC

- Philippe Drouet
- Céline Boisvilliers



Retrouvez ce compte-rendu et
les publications de votre établissement :

[https://www.cfecgc-
orange.org/do-sud-est/](https://www.cfecgc-orange.org/do-sud-est/)

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !



www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFE-CGC

